

DE LA COMMUNE DE BOULLAY MIVOYE

Séance du 16 Octobre 2019

Date de la convocation
09 OCTOBRE 2019

L'an deux mille dix-neuf et le mercredi 16 Octobre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Le Boullay Mivoye, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation régulière, sous la présidence de Monsieur Stéphane HUET, Maire

Nombre de Conseillers : 09
Présents : 08
Votants : 08

Présents :
Messieurs Stéphane HUET, Christophe PERCHERON, Benjamin SOULARD,
Mesdames, Monique FRESNAY, Anne RONDELAUD, Véronique BOYÈRE, Marie-
Claire RICHER, Dominique GAZZO

Secrétaire de séance :
Véronique BOYÈRE

Absente excusée : Catherine ATARIAN

Le compte-rendu de la séance du 10 septembre 2019 est approuvé à l'unanimité.

Devis couverture « petite chapelle »

Le Maire présente le devis de la SARL CHABLOZ pour un montant HT de 7 406 €. Le Conseil Municipal demande qu'un deuxième devis soit demandé pour comparaison.

Devis parking mairie

Le Maire présente plusieurs devis pour l'aménagement du parking de la mairie. Le Conseil Municipal accepte et valide le devis de la société ETP MUSCI pour un montant HT de 17 848 €. Accord à l'unanimité du Conseil.

Repas des Anciens

Le Maire donne lecture des réponses du sondage :

- 11 paniers soit 18 personnes (7 paniers de 2 personnes + 4 paniers de 1 personne)
- 31 personnes pour le repas

Arbre de Noël

Le Maire indique que le Noël des enfants aura lieu le dimanche 8 décembre 2019 à 15h à la salle des fêtes. Un spectacle de marionnettes à fil sera présenté. Des cadeaux pour les enfants les plus petits seront distribués et des bons d'achat pour les plus grands.

Horaires de la mairie

La secrétaire remplaçante sera présente les mercredis de 8h30 à 13h et de 13h30 à 16h.

Questions diverses

- Chiens errants :

La société LUKYDOGS CAPTURE a proposé un contrat pour le ramassage et la capture des animaux errants pour un montant annuel de 250 € HT. Accord à l'unanimité du Conseil Municipal.

- Enquêtes publiques sur les boues d'Achères :

Madame Rondeland indique :

- 1/ qu'il manque un périmètre de protection autour du puit situé face au cimetière et autour des marni-res.
- 2/ les analyses montrent la présence de soufre, zinc, aluminium, plomb ce qui entrainera année par année, une accumulation de matières toxiques dans le sol. A surveiller également les poussières présentent dans l'air.
- 3/ les camions qui transportent ces boues sont aussi une base de nuisances et de pollution.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30

Le Maire

Stéphane HUET